

**LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À LA MODIFICATION DE L'ENTENTE PORTANT SUR LES  
CLAUSES NATIONALES DE CPE 2020-2023**

**ENTRE**     **LE MINISTRE DE LA FAMILLE**, ici représenté et agissant par madame Danielle Dubé, sous-ministre adjointe, dûment autorisée pour agir aux fins des présentes,

Ci-après désigné comme « le Ministre »

**ET**           **LES REGROUPEMENTS PATRONAUX**

L'Association d'employeurs des CPE de la Manicouagan  
L'Association des employeurs des CPE de l'Est-du-Québec  
L'Association patronale des CPE de la Côte-Nord  
L'Association patronale des CPE de l'Estrie  
L'Association patronale des CPE des Cantons-de-l'Est  
L'Association patronale des CPE 08-10 (Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec)  
L'Association patronale des CPE des Laurentides  
L'Association patronale des CPE et BC du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
L'Association patronale des CPE syndiqués de l'Outaouais  
Le Consortium CPE-BC de Saguenay  
La Mutuelle patronale des CPE et BC de Québec et Chaudière-Appalaches  
Le Regroupement des CPE de la région de Montréal et environs

Ci-après désignés « les regroupements patronaux »

**ET**           **LA FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX – CSN**, personne morale légalement constituée, ayant son siège social au 1601, avenue De Lorimier, à Montréal (Québec) H2K 4M5, représentée par madame Lucie Longchamp, vice-présidente,

Ci-après désignée comme « la FSSS-CSN »

Ci-après désignés comme « les parties »

---

<b>ATTENDU QUE</b>	les parties ont signé le 1 <sup>er</sup> avril 2022 l'Entente portant sur les clauses nationales de CPE pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars-2023 (ci-après « Entente nationale »);
<b>ATTENDU QUE</b>	l'Entente nationale inclut la <i>Lettre d'entente concernant l'octroi de mesures exceptionnelles visant à favoriser et valoriser la qualification des éducatrices</i> (ci-après « Lettre d'entente sur la qualification »);
<b>ATTENDU QUE</b>	la Lettre d'entente sur la qualification fait partie des matières hors convention collective et non arbitrales;
<b>ATTENDU QUE</b>	les parties souhaitent modifier la Lettre d'entente sur la qualification.

---

**Les parties conviennent de ce qui suit :**

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente.
2. Le texte de la note de bas de page numéro 2 de la Lettre d'entente sur la qualification est remplacé par le texte suivant :

La comptabilisation des crédits ou unités débute à la signature de la Lettre d'entente sur la qualification, soit le 1<sup>er</sup> avril 2022. Les crédits ou unités pour les équivalences et les exemptions accordées par l'établissement d'enseignement ne sont pas considérés aux fins de la prime. Il en est de même pour les unités d'un stage financé par le gouvernement du Québec. Les unités complétées dans le cadre du Parcours travail-études en petite enfance sont admissibles aux fins de la prime.

3. Le dernier élément de l'énumération au deuxième (2<sup>e</sup>) article de la Lettre d'entente sur la qualification est modifié de manière à ajouter entre parenthèses « annexé à la présente lettre d'entente » :

- le *Formulaire A - Demande de prime d'encouragement à la qualification* dûment rempli et signé (annexé à la présente lettre d'entente).

4. Les documents que l'éducatrice doit fournir à l'employeur pour bénéficier du montant forfaitaire tels qu'énumérés au troisième (3<sup>e</sup>) article de la Lettre d'entente sur la qualification sont modifiés comme suit :

- son relevé de notes officiel contenant la mention « OUI » à la sanction recommandée;
- le *Formulaire B - Demande du montant forfaitaire pour l'obtention d'une AEC ou d'un DEC en TEE à l'aide de la démarche de RAC* dûment rempli et signé (annexé à la présente lettre d'entente).

5. Le quatrième (4<sup>e</sup>) article de la Lettre d'entente sur la qualification est remplacé par le texte suivant :

Sous réserve que l'employeur adhère au projet « RAC96 » et selon les modalités convenues avec l'employeur, l'éducatrice non qualifiée qui est inscrite à la démarche RAC96 pour l'obtention d'un DEC ou d'une AEC en TEE peut s'absenter du travail pour un maximum de quatre-vingt-six heures (96 h). Ces heures lui sont rémunérées selon son taux horaire habituel. Aux fins de la rémunération de ces heures, l'éducatrice devra remettre à l'employeur un registre contenant les informations suivantes : nombre d'heures et dates auxquelles ces heures ont été effectuées.

Pour bénéficier de ces congés, l'éducatrice doit en faire la demande à l'employeur au moins cinq (5) jours avant la prise du congé.

6. Les formulaires A et B joints aux présentes sont annexés à la Lettre d'entente sur la qualification.

7. La présente lettre d'entente intervient conformément aux dispositions de la clause 33.2 de l'Entente nationale.

**EN FOI DE QUOI**, les parties ont signé ce 1<sup>e</sup> jour du mois de août 2022.

#### **LE MINISTRE DE LA FAMILLE**



Danielle Dubé  
Sous-ministre adjointe

#### **LA FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX – CSN**



Lucie Longchamps  
Vice-Présidente

#### **LES REGROUPEMENTS PATRONAUX**

Pour les regroupements patronaux suivants :

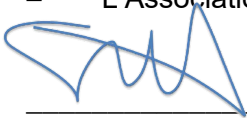
- L'Association patronale des CPE de la Côte-Nord
- L'Association patronale des CPE des Laurentides
- L'Association patronale des CPE syndiqués de l'Outaouais



Dominique Bédard

Pour le regroupement patronal suivant :

- L'Association patronale des CPE et BC du Saguenay-Lac-Saint-Jean



---

M<sup>e</sup> Sylvain Bouchard

Pour les regroupements patronaux suivants :

- La Mutuelle patronale des CPE et BC de Québec et Chaudière-Appalaches
- L'Association des employeurs des CPE de l'Est-du-Québec
- L'Association patronale des CPE 08-10 de l'Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec
- Le Consortium CPE-BC de Saguenay
- L'Association d'employeurs des CPE de la Manicouagan
- L'Association patronale des CPE des Cantons-de-l'Est



---

M<sup>e</sup> Mathieu Fournier

Pour les regroupements patronaux suivants :

- L'Association patronale des CPE de l'Estrie
- Le Regroupement des CPE de la région de Montréal et environs



---

M<sup>e</sup> Charles Gaulin



**SECTION I : RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE SALARIÉE FAISANT LA DEMANDE**

Prénom et nom			
Numéro d'étudiant(e) sur le relevé de notes			
Nom du CPE		J'y travaille à titre d'éducatrice depuis le	

**SECTION II : RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME D'ÉTUDES ET LES CRÉDITS/UNITÉS VISÉS PAR LA PRIME**

<p>Cochez la case qui s'applique à votre situation</p> <p>Inscrire le nom de l'établissement où vous faites le programme d'études</p>	<input type="checkbox"/> Programme d'études menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation à l'enfance (TEE) Nom de l'établissement d'enseignement : _____
	<input type="checkbox"/> Programme d'études menant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) en TEE Nom de l'établissement d'enseignement : _____
	<input type="checkbox"/> Programme d'études menant à l'obtention d'une AEC en TEE pour le personnel éducateur en services à l'enfance autochtone Nom de l'établissement d'enseignement : _____
	<input type="checkbox"/> Programme d'études menant à l'obtention d'un certificat universitaire spécialisé en petite enfance Nom de l'établissement d'enseignement : _____
<p>Crédits pour lesquels la prime est demandée et dont un relevé de notes officiel fait état de la réussite</p>	Titre de l'activité inscrite au relevé de notes : _____
	Nombre de crédits : _____
	Titre de l'activité inscrite au relevé de notes : _____
	Nombre de crédits : _____
	Titre de l'activité inscrite au relevé de notes : _____
	Nombre de crédits : _____
	Titre de l'activité inscrite au relevé de notes : _____
	Nombre de crédits obtenus : _____

**SECTION III : DÉCLARATION DE LA PERSONNE SALARIÉE**

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_, déclare formellement que :

Les renseignements présentés dans la présente demande sont exacts;

C'est la première fois que je demande la prime d'encouragement à la qualification pour ces crédits;

Le relevé de notes que je joins à la présente demande est un document officiel que m'a remis l'établissement d'enseignement nommé à la section II.

Signature		Date	
-----------	--	------	--



**SECTION I : RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE SALARIÉE FAISANT LA DEMANDE**

Prénom et nom			
Numéro d'étudiant(e) sur le relevé de notes			
Nom du CPE		J'y travaille à titre d'éducatrice depuis le	

**SECTION II : RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME D'ÉTUDES FAIT AVEC LA DÉMARCHE RAC**

<p><b>Cochez la case qui s'applique à votre situation</b></p> <p><b>Inscrire le nom de l'établissement où le programme d'études a été complété</b></p>	<input type="checkbox"/> Programme d'études menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation à l'enfance (TEE)  Nom de l'établissement d'enseignement : _____  Date de délivrance du relevé de note officiel contenant la mention « OUI » à la sanction recommandée : _____
	<input type="checkbox"/> Programme d'études menant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) en TEE  Nom de l'établissement d'enseignement : _____  Date de délivrance du relevé de notes officiel contenant la mention « OUI » à la sanction recommandée : _____
	<input type="checkbox"/> Programme d'études menant à l'obtention d'une AEC en TEE pour le personnel éducateur en services à l'enfance autochtone  Nom de l'établissement d'enseignement : _____  Date de délivrance du relevé de notes officiel contenant la mention « OUI » à la sanction recommandée : _____

**SECTION III : DÉCLARATION DE LA PERSONNE SALARIÉE**

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_, déclare formellement que :

Les renseignements présentés dans la présente demande sont exacts;

C'est la première fois que je demande le montant forfaitaire pour l'obtention d'une AEC ou d'un DEC en TEE avec la démarche RAC;

Le relevé de notes que je joins à la présente demande est un document officiel que m'a remis l'établissement d'enseignement nommé à la section II.

<b>Signature</b>		<b>Date</b>	
------------------	--	-------------	--

